

LES FEMMES ET LES MÉDIAS



Le *Programme d'action de Beijing* indique que « les images stéréotypées des femmes et l'inégalité de l'accès et de la participation à tous les systèmes de communication, en particulier les médias », constitue un domaine critique de préoccupation. Le Programme comprend des objectifs et des mesures stratégiques pour accroître la participation des femmes au processus décisionnel, pour améliorer l'accès aux médias et aux nouvelles technologies de communications et leur utilisation et pour promouvoir des représentations équilibrées et non stéréotypées.

TENDANCES*

- En 2004, 657 services de télévision et 1 155 services de radio étaient offerts aux Canadiennes et aux Canadiens.
- On retrouve seize services de radio ethnique commanditée, 4 services de télévision ethnique générale et 20 services ethniques spécialisés.
- 19 services de programmation en tierce langue étrangère ont été lancés et sont autorisés aux fins de distribution au Canada.
- Un réseau spécialisé pour les femmes a été créé en 1994.
- Les hommes occupaient environ 75 p. 100 des postes d'influence au sein des médias en 2002.
- L'Association canadienne des journaux a rapporté qu'en 2002, 43 p. 100 des employés étaient des femmes, dont 8 p. 100 étaient rédactrices en chef, 12 p. 100 étaient éditrices, 70 p. 100 travaillaient pour le service de publicité et 80 p. 100 travaillaient en comptabilité et en finance.
- En 2001, 28 p. 100 des journalistes de journaux et 37 p. 100 des journalistes de télévision étaient des femmes selon l'Organisation internationale des journalistes.
- En 2000, 63,5 p. 100 des femmes de tout âge utilisaient un ordinateur, par rapport à 67,1 p. 100 des hommes; 49,6 p. 100 des femmes utilisaient l'Internet comparativement à 56,2 p. 100 des hommes.

VERS L'ÉGALITÉ

Voici certaines mesures prises par le gouvernement fédéral :

- Le *Code criminel du Canada* précise que les obscénités, la pornographie, la pornographie juvénile et la propagande haineuse sur l'Internet sont illégales.
- Les mesures volontaires et obligatoires mises en oeuvre dans le domaine des communications qui contribuent à l'égalité entre les sexes dans les médias se fondent sur la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.
- Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) est un établissement public autonome responsable de la réglementation et de la surveillance des diffusions et des télécommunications canadiennes. Les conseillers du CRTC, qui relève du Parlement, sont nommés par les membres du Cabinet; quatre des sept conseillers en poste sont des femmes (2004).
- L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a élaboré des codes volontaires aux fins de normes qui visent le matériel discriminatoire, la violence et les stéréotypes sexuels. L'ACR a créé un organisme indépendant, le Conseil canadien des normes de radiotélévision, pour administrer ces normes et pour répondre aux plaintes du public.
- Les Normes canadiennes de la publicité, au nom de l'industrie publicitaire, administrent les Lignes directrices sur la représentation des femmes et des hommes dans la publicité qui

s'appliquent à tous les médias payés canadiens.

INITIATIVES RÉCENTES

Voici des exemples d'initiatives fédérales :

- Le Programme des ordinateurs pour les écoles est une initiative nationale parrainée par le gouvernement du Canada et offerte conjointement avec les Pionniers des télécommunications, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les collectivités, des entreprises, des pédagogues et des groupes de bénévoles. Depuis 1993, le programme a distribué près de 600 000 ordinateurs à des écoles, des bibliothèques et des organismes d'apprentissage à but non lucratif.
- Grâce au Programme d'accès communautaire (PAC), Industrie Canada a fourni l'accès à l'Internet à des collectivités canadiennes de toute taille. Le PAC vise particulièrement les personnes dont les besoins sont les plus importants : les salariés à faible revenu, les résidents ruraux, les personnes handicapées, les Autochtones, les francophones, les personnes âgées et les néo-Canadiennes et Canadiens. Grâce aux ordinateurs et aux services Internet fournis dans les établissements publics comme les centres communautaires, les écoles ou les bibliothèques, les femmes de ces groupes cibles profitent d'un accès accru aux ordinateurs. Bon nombre des programmes offrent des cours d'informatique gratuits ou abordables, et la garde d'enfants est souvent disponible.
- Des modifications au *Code criminel* en 2001 ont rendu illégale la sollicitation d'enfants en ligne ou la visualisation de pornographie juvénile sur l'Internet. Le Canada a été le premier pays à interdire la navigation pour trouver de la pornographie juvénile, sa visualisation, son envoi électronique et son exportation à l'étranger. Ces nouvelles infractions sont passibles de cinq à dix ans d'incarcération.

* La source des données est Statistique Canada à moins d'avis contraire. En outre, Statistique Canada prépare actuellement Femmes au Canada 2005 : rapport statistique fondé sur le sexe aux fins de publication à l'automne de 2005